

Code de conduite pour les amateurs et pour les membres des comités des sociétés colombophiles

(Extrait du code de conduite colombophile par Annette Espeldoorn – règles mises en place par la NPO)

1- Code de conduite pour les amateurs

La colombophilie n'est pas simplement un sport, c'est un art de vivre. En tant que colombophile :

- vous vous respectez vous-même :
 - propagez une image positive du sport colombophile ;
 - soyez un ambassadeur du sport colombophile ;
 - parlez avec enthousiasme de votre hobby autour de vous ;
 - conformez-vous en tout temps au présent code de conduite.

- vous respectez les autres :
 - tenez compte des autres et n'excluez personne ;
 - appréciez les relations que nous entretenons entre colombophiles ;
 - n'humiliez personne. La discrimination n'est pas tolérée dans le sport colombophile ;
 - tenez vos promesses et faites preuve de ponctualité ;
 - respectez les bénévoles qui s'investissent pour le sport colombophile ;
 - pour recruter de nouveaux membres, il est important d'être connu et de se faire connaître.

- vous respectez les pigeons (en tant qu'animaux) :
 - le bien-être des pigeons doit toujours être votre priorité ;
 - le respect des pigeons et de leur bien-être doit être une évidence ;
 - ayez conscience que vous êtes responsable de vos pigeons ;
 - veillez à ce que vos pigeons soient bien soignés et puissent prendre part aux concours en bonne santé ;
 - veillez à réserver un traitement humain aux pigeons excédentaires ;
 - veillez en votre qualité de propriétaire à ce que les pigeons égarés soient restitués à leur colombier légitime.

- vous faites preuve de transparence et d'ouverture :
 - faites preuve de transparence et d'ouverture dans votre manière d'aborder le sport ;
 - partagez vos connaissances et aidez les autres amateurs lorsqu'ils en ont besoin ;
 - rapportez les abus et les irrégularités à la fédération.

- vous faites preuve d'honnêteté et de sportivité :
 - connaissez les principales règles (du jeu) et respectez-les ;
 - lors des concours, c'est l'expérience collective du sport colombophile qui compte ;
 - investissez-vous, faites de votre mieux et respectez tout le monde quel que soit le classement ;
 - ne trichez jamais ;
 - ne recourez pas au dopage ou à d'autres moyens pour influencer le résultat.

- vous faites un usage responsable des réseaux sociaux :
 - ayez conscience que vous êtes en tout temps responsable des messages et réactions que vous postez ;
 - ne postez jamais de messages susceptibles de nuire à l'image du sport colombophile. En cas de doute, abstenez-vous ;
 - ne postez jamais de messages susceptibles de nuire à d'autres amateurs ou de les offenser ;
 - ne réagissez pas à des messages susceptibles de nuire au sport colombophile ;
 - ayez conscience que ce que vous publiez sur les réseaux sociaux et sur Internet reste public pour une très longue période et peut avoir des implications pour le respect de votre vie privée.

- vous contribuez de manière positive à la bonne ambiance au sein de votre société colombophile :
 - entretenez la bonne ambiance au sein du club ;
 - faites preuve de modération lorsque vous consommez de l'alcool. Ne buvez pas d'alcool si vous devez encore prendre part à la circulation.

2- Code de conduite pour les membres des comités des sociétés colombophiles

Un membre d'un comité, un bénévole ou un autre délégué :

- veille à un environnement sûr :
 - il crée un cadre et une atmosphère où la sécurité sociétale est garantie et perçue comme telle.

- est au service du sport colombophile :
 - il agit toujours dans l'intérêt de la société colombophile ou de la personne morale qu'il représente et veille aux intérêts des membres et/ou des affiliés.

- se montre ouvert et accessible :
 - il agit dans la plus grande transparence de manière à faciliter la justification et la compréhension de ses actes et de ses motivations.

- est fiable :
 - il se conforme aux règles, et notamment aux statuts, aux règlements et aux décisions de la fédération nationale ainsi qu'aux conventions ;
 - il s'engage à ne pas utiliser des informations confidentielles pour servir ses propres intérêts ou ceux de tiers.

- est consciencieux :
 - il fait preuve de respect et garantit l'égalité de traitement. Il met correctement en balance les différents intérêts en présence ;
 - il est précis et honnête lorsqu'il énonce son expérience et ses fonctions ;
 - il traite les informations confidentielles de manière correcte et scrupuleuse ;
 - il étaye soigneusement les décisions de son comité, de manière à ce que l'orientation choisie soit comprise.

- évite les (apparences de) conflits d'intérêts :
 - il n'exerce pas de fonctions accessoires entrant ou susceptibles d'entrer en conflit avec sa fonction et il veille à ne pas avoir d'intérêts financiers susceptibles d'entrer en conflit avec sa fonction ;
 - il n'accepte pas de cadeaux ni de dons destinés à lui procurer un avantage personnel ;
 - il n'offre pas de cadeaux dans le cadre de sa fonction.
- est un exemple pour les autres et s'abstient de tout comportement ou propos jetant le discrédit sur le sport colombophile :
 - il se comporte de manière courtoise et respectueuse et il s'abstient de toute remarque blessante et/ou offensante.
- s'investit pleinement pour faire en sorte que tous les amateurs s'en tiennent aux règles et aux règlements :
 - il attire activement l'attention sur les statuts et règlements de la RFCB.
- prend au sérieux les (notifications de) comportements inconvenants et/ou transgressifs :
 - il ne cautionne pas les comportements indésirables. Il prend des mesures adéquates contre les violations des règles et normes.
- veille au respect des règles et normes :
 - il veille au respect des règlements, des règles internes, du présent code de conduite et des autres normes.

Le présent code de conduite est un complément aux statuts, aux différents règlements de la RFCB ainsi qu'au code de déontologie d'application au sein de la RFCB.

Toute infraction au présent règlement tombe sous l'application des articles 131 et 132 du code colombophile.